

Québec de l'institution de pareille enquête au niveau provincial. Dans ce cas, quelle a été la nature des entretiens et leur résultat?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Depuis que le député de Calgary-Nord m'a posé la question, j'ai eu des entretiens avec le ministre de la Justice du Québec. Ce matin même, je lui ai exprimé la grave inquiétude que m'inspirent les prétendus mauvais traitements que la police aurait infligés à des personnes détenues aux termes du Règlement promulgué en vertu de la loi sur les mesures de guerre. Je me suis aussi entretenu ce matin avec M. Jacques Hébert, président de la commission de trois membres créée par le procureur général du Québec et chargée d'étudier dans quelles conditions sont détenus les gens aux termes de la loi sur les mesures de guerre. M. Hébert m'a informé que dans les premiers jours de la crise actuelle, immédiatement après la proclamation de la loi sur les mesures de guerre, alors que 350 personnes avaient été arrêtées en même temps, la police aurait malmené cinq ou six accusés. D'autre part, cinq ou six personnes se sont plaintes d'avoir été interrogées longuement. Selon M. Hébert, tous ces prétendus incidents auraient eu lieu les premiers jours qui ont suivi la proclamation de la loi sur les mesures de guerre, alors qu'on avait procédé à de nombreuses arrestations.

M. Hébert m'a personnellement donné l'assurance que l'activité de la commission n'était pas entravée et que ses membres ont pu interviewer toute personne qu'ils souhaitent interroger. M. Hébert et les membres de la commission ont fait part de toutes les plaintes à M. Louis Marceau, le protecteur du peuple, l'ombudsman du Québec, qui a été désigné suivant les lois du Québec.

Le procureur général du Québec m'a dit ce matin que la commission de M. Hébert a complètement accès à toutes les personnes détenues et qu'il appartient à l'ombudsman du Québec, qui a aussi pleinement accès aux détenus, de suggérer quelle indemnité devrait être versée à toute personne qui a été traitée injustement ou toute autre mesure de réparation qui pourrait être adoptée.

Le procureur général du Québec m'a aussi informé que le comité de discipline de la police provinciale du Québec fait enquête sur toutes les allégations de mauvais traitements, et il m'assure que toutes les dispositions appropriées seront prises.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE REVENU ANNUEL GARANTI—LA PENSION DE VIEILLESSE ET L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE—LES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question concernant le Livre blanc sur la sécurité de revenu que vient de déposer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le chapitre 6 de ce rapport semble consacré principalement aux raisons qui militent contre la mise en application du revenu annuel garanti et compte tenu des déclarations

qu'a faites le docteur Willard, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au comité sénatorial et de l'opinion exprimée par la majorité des libéraux réunis en congrès il y a quinze jours, qui favorisaient le revenu annuel garanti, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement serait disposé à reconsidérer l'ensemble de cette question qui est l'élément fondamental de toute lutte sérieuse et énergique contre le paupérisme au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on me dit que le leader du NPD cite le docteur Willard de façon tout à fait erronée; il m'est donc impossible de répondre à cette allégation.

Quant à la position prise par les délégués libéraux au cours du congrès tenu il y a quinze jours, je répondrai qu'à ce moment-là, ils n'avaient pas en main tous les détails de ce document. Nous savions évidemment en quoi il consisterait et c'est pourquoi je les ai engagés à étudier le Livre blanc d'un esprit ouvert. Je sais qu'ils le feront et j'espère également, bien que ce soit peut-être trop demander, que les députés de l'opposition les imiteront.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le gouvernement a déjà prévu l'indexation, sur le coût de la vie, des pensions versées aux fonctionnaires et aux retraités de différentes sociétés d'État, aux militaires, aux députés et aux sénateurs, serait-il disposé à revenir sur sa décision et à ne pas en priver les pensionnés de la vieillesse? Le coût en serait relativement peu élevé pour le gouvernement—14 ou 15 millions de dollars par an; il semble, d'autre part, qu'il y ait discrimination envers un groupe de retraités par rapport au traitement dont jouissent d'autres pensionnés relevant du gouvernement fédéral.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous publions justement ce Livre blanc pour replacer toutes ces questions dans leur contexte. Bien sûr que nous avons songé au moyen suggéré par le chef du Nouveau parti démocratique, mais il importe beaucoup plus, à nos yeux, de venir en aide aux pauvres, comme nous le faisons, qu'aux riches, comme il le propose. Le Livre blanc et tout ce qu'il renferme sont maintenant à la disposition non seulement de tous les députés, mais de tout le monde. Nous allons donc attendre l'examen du Livre blanc.

Je dois dire que si les Canadiens devaient se prononcer en faveur de la recommandation du chef du NPD, j'espère qu'ils nous diront en même temps quels impôts il faudra augmenter pour en faire les frais.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Les Canadiens vont être enchantés d'apprendre qu'aux yeux du premier ministre, on est riche du moment que l'on touche plus de \$140 par mois. Ma question se rapporte au Régime de pensions du Canada. D'après le rapport, tout changement proposé doit être signalé trois ans d'avance par le gouvernement fédéral. Comme les provinces ont accès à la Caisse du régime, sans pourtant y contribuer,